

République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Millau  
**SALMIECH - Commune**

Séance du jeudi 06 novembre 2025

Délibération N° DE\_2025\_062

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	12	12
Date de la convocation : 31/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le six novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur Nathan CARCENAC, Monsieur Adrien COLOMB, Monsieur Jean-Louis LAPIERRE, Monsieur Thierry PALAZETTI

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur René CLUZEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Renforcement des réseaux électriques Dissimulation des réseaux de télécommunication et projet déclairage public de la rue du Foirail**

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée ; et M. CARCENAC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique de la rue du Foirail, il semble opportun de traiter également les réseaux téléphoniques et d'éclairage public.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du réseau électrique de la rue du Foirail est estimé à **84 714,40 € HT**. Sur ce volet, il n'y a pas de participation pour la commune.

Cette somme sera prise par le budget du SIEDA et dans le cadre du programme de travaux de renforcement.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise GMES SPIE CityNetworks - SLA titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et Orange.

Le projet est estimé **18 456.14 € HT**. La participation de la commune portera sur 50 % du montant H.T. des travaux de génie civil, soit 9 228.07 €. Cette somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

**La participation définitive de la commune tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux et après attachement.**

En complément des travaux ci-dessus, il est nécessaire de traiter l'éclairage public. Le projet est estimé à **12 965,38 HT**. Une aide du SIEDA de 350 € par luminaire soit **2 450 €** sera apportée par le SIEDA pour 7 luminaires.

La participation de la commune sera de **10 515.38 €**, conformément au règlement d'usage du transfert de compétence.

Cette somme sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.
- Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avéreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT  
Président de séance



Monsieur Nathan CARCENAC  
Secrétaire de séance

 DE\_2025\_062